Le 16 juillet 2007

Accord salarial 2007

La CFDT a décidé de signer l'accord salarial 2007

Un accord est souvent un compromis entre les demandes initiales des organisations syndicales et les propositions de la Direction et bien évidemment, nous regrettons le faible niveau de l'augmentation générale où encore que la direction ne se soit pas plus engagée sur la subrogation.

En revanche, nous avons obtenu, et la CFDT s'est battue pour ça, l'équité entre les mesures cadres et non cadres. Nous avons également obtenu une revalorisation du niveau de l'inflation (et non du niveau des Augmentation Générales) à la fois des salaires mini des catégories non cadres, des salaires des doctorants et des plancher et plafond de la prime semestrielle. C'est une logique qu'il faudra valider pour les prochaines années.

Par ailleurs, par notre signature, nous récompensons les efforts de la Direction pour augmenter l'enveloppe dédiée aux augmentations salariales. En effet, nous avions en début de négociation une contrainte forte avec un EPRD à 2,3% et un cadrage de la tutelle budget à seulement 2%. Le président s'est ensuite battu auprès des tutelles et du Conseil d'Administration pour augmenter cette enveloppe à 2,8% (vote du CA de juin). Nous ne sommes pas d'accord avec la logique de lier la politique salariale avec les résultats financiers de l'ONERA mais nous savons, quand il le faut et malgré les différents qui nous opposent par ailleurs, reconnaître le travail du président.

Rappel des mesures de l'accord

Augmentation Générale : 0,85%
+
Augmentation Individuelle : 1,80%
+
Mesure « jeunes », (< 5 ans d'ancienneté et < 35 ans)
Augmentation Individuelle > 3,5%
+
Plancher et plafond de la prime semestrielle : 1,51%
+
Salaires mini des catégories non-cadres : 1,51%
+
Salaire des doctorants : 1,51%